

**COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS**

**ARRETE DU MAIRE**

N° 051/2026

Objet : Délégation de fonctions à Madame Sophie Testard, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire en charge de la jeunesse et de la réussite éducative

Le Maire de la ville de Fleury-Mérogis,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer une partie de ses fonctions d'administration aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints,

Considérant que Madame Sophie Testard a été élue 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des affaires de la commune de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice de la 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Madame Sophie Testard.

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Madame Sophie Testard, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire est chargée de la jeunesse et de la réussite éducative.

**SPECIMEN SIGNATURE :**



Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal
- L'intéressée

Fait à Fleury-Mérogis, le 27 mars 2026



Yahaya SOUKOUNA  
Maire de Fleury-Mérogis